

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 24/017/2008

ÉFAI

1^{er} juillet 2008

Syrie. Muhammad Bedia Dekalbab emprisonné

Amnesty International déplore la condamnation cette semaine à six mois d'emprisonnement de Muhammad Bedia Dekalbab, membre de l'Organisation nationale de défense des droits humains, non autorisée. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, incarcéré pour avoir écrit un article critiquant l'absence de liberté d'expression en Syrie. L'organisation appelle à sa remise en liberté immédiate et sans condition.

Le 29 juin, Muhammad Bedia Dekalbab, cinquante-neuf ans, a été reconnu coupable de « *diffusion d'informations fausses ou exagérées... susceptibles de nuire au prestige de l'État* » à l'issue de son procès devant le tribunal militaire de Damas. Il était incarcéré à la prison d'Adhra, près de Damas, depuis son arrestation le 2 mars 2008. Son procès, qui avait débuté le 12 mai, a occupé plusieurs audiences. Le 9 juin, il avait été ajourné, la police militaire n'ayant pas assuré le transfert de Muhammad Bedia Dekalbab de la prison au tribunal.

Un autre possible prisonnier d'opinion en Syrie est Kareem Arabji, trente ans, consultant en affaires, toujours en détention ; il doit comparaître devant la Cour suprême de sûreté de l'État (SSSC) pour « *diffusion de nouvelles fausses ou exagérées susceptibles d'affecter le moral du pays* ». Amnesty International pense que cette accusation est en rapport avec son activité en tant que modérateur du forum internet pour la jeunesse [Akhawia](#), ainsi qu'avec les articles qu'il a pu mettre en ligne. Il a été arrêté le 7 juin 2007 et son procès s'est ouvert le 20 avril 2008. Il a comparu pour la dernière fois devant la Cour suprême de sûreté de l'État le 8 juin, date à laquelle son procès a été ajourné au 20 juillet 2008.

Pour plus d'informations sur ces deux affaires, voir le communiqué d'Amnesty International Syrie. *Kareem Arabji et Muhammad Dekalbab risquent un procès inéquitable*, du 6 juin 2008 **Error! Hyperlink reference not valid.**

Complément d'information

Plusieurs autres personnes ont récemment été condamnées à des peines d'emprisonnement en Syrie pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression. Le 23 avril 2008, Kamal al Labwani a été reconnu coupable de « *diffusion de nouvelles fausses ou exagérées susceptibles d'affecter le moral du pays* » pour des propos échangés avec un co-détenu et condamné à trois années de réclusion, qui sont venues s'ajouter aux douze années de la peine qu'il purge actuellement pour avoir défendu l'idée d'une réforme pacifique en Syrie. Le lendemain, Anwar al Bunni, avocat et défenseur des droits humains, a été condamné à cinq années d'emprisonnement pour « *diffusion de fausses informations nuisibles à la nation* » pour une déclaration faite après la mort d'une personne en détention.

En juin 2007, sept jeunes hommes ont été condamnés à des peines de cinq et sept ans de prison pour avoir participé à la mise en place d'un groupe de discussion de jeunes et publié des articles en faveur de la démocratie sur Internet. En mai 2007, Michel Kilo et Mahmoud Issa ont été reconnus coupables « *d'affaiblir les sentiments nationalistes* » et condamnés à trois années d'emprisonnement pour avoir signé une pétition appelant à la normalisation des relations entre la Syrie et le Liban.